

Mariya Gabriel : un « statut pour les universités européennes » ; un agenda de transformation pour l'ESR

Bruxelles - Publié le mercredi 3 février 2021 à 15 h 05 - Actualité n° 206896

La Commission européenne, en dépit des retards liés à la pandémie de la Covid-19, continue de pousser à la création d'un statut spécifique pour les universités européennes, indique [Mariya Gabriel](#), la commissaire à l'innovation, la recherche, la culture, l'éducation et à la jeunesse, lors d'un webinaire organisé par le Club d'Iéna, en partenariat avec News Tank, le 19/01/2021.

« On doit tirer les leçons de ce qui s'est passé pendant la crise », déclare la femme politique bulgare et commissaire en charge des dossiers [Esri](#) depuis 2019.

Selon elle, « les universités européennes sont l'initiative phare de l'espace européen de l'éducation. Aujourd'hui, on voit à quel point les enseignements supérieurs évoluent rapidement dans toute l'Europe, surtout avec des changements technologiques et structurels. »

Mariya Gabriel se félicite que 60 % des 41 alliances universitaires « ont commencé déjà à mutualiser des ressources, des programmes, du matériel pédagogique, de travailler sur des questions essentielles qui sont la reconnaissance des diplômes, la reconnaissance de l'interopérabilité. »

« Ce qui est important, c'est de voir après ce que nous pouvons faire pour qu'il y ait ce statut des universités européennes du futur. » Une question du statut qui figurera dans une future consultation publique sur « un agenda de transformation de l'enseignement supérieur ».

Cette consultation se penchera aussi sur :

- les infrastructures de recherche,
- la valorisation des résultats de recherche,
- la promotion de la mobilité,
- l'attractivité des métiers de la recherche,
- les coopérations avec les écosystèmes de recherche et d'innovation.

Ses priorités pour l'Espace européen de la recherche en 2021

La Commissaire rappelle les grandes priorités pour l'Espace européen de la recherche (EER) pour 2021 :

- Garantir l'excellence scientifique avec une gouvernance autour d'un « Forum pour la transition » en charge de son pilotage.
- Améliorer l'accès à l'excellence dans l'ensemble des pays et régions de l'UE.
- Mettre en place des feuilles de routes technologies (économie circulaire, climat).
- Approfondir l'EER (notamment les carrières des chercheurs).«

«Nous avons un budget, nous avons un potentiel, nous avons des bons exemples. Nous sommes leaders dans ce domaine de l'excellence, de la recherche, de l'éducation. Maintenant l'enjeu est de construire des synergies», dit la commissaire.

Un cadre européen pour la reconnaissance des micro-qualifications, avec des acteurs européens

Mariya Gabriel annonce aussi qu'elle proposera en 2021 une réflexion avec les universités pour créer un cadre européen pour la reconnaissance des micro-qualifications.

Le but étant de créer des standards communs sur les cours en ligne. Des standards qui nécessitent une réflexion sur les acteurs européens.

«Les trois plateformes qui proposent ce type de cours en ligne, et qui sont utilisées par 70 % des utilisateurs européens, ne sont pas européennes. Pour moi c'est inadmissible !

Nous avons suffisamment de potentiel, de connaissances et d'expertises pour pouvoir faire notre propre plateforme.

Les universités, les alliances universitaires, qui ont déjà commencé ce processus de mutualisation des ressources certifiées en ligne, peuvent nous aider à donner un vrai coup d'accélérateur.»

Brexit : «Il est temps qu'on arrête de faire la promotion du programme Turing et qu'on parle d'Erasmus + !»

Quant aux relations avec le Royaume-Uni pour l'Esri, si la Commissaire «regrette profondément la décision du Royaume-Uni de ne pas être associé au programme Erasmus+» elle appelle à une grande vigilance pour éviter un «cherry-picking» (picorage) britannique des programmes européens.

Les négociations sur l'accord d'association entre le Royaume-Uni et l'UE pour Horizon Europe sont toujours en cours. Et pour la commissaire, le futur programme de mobilité pour l'Esri britannique ne peut être comparé aux nouveaux dispositifs européens. «Je ne vois pas comment on peut comparer un budget de 100 M€ avec les 26 Md€.»

»Pour moi, en ce moment ce qui est important, c'est de continuer à promouvoir notre propre programme et grâce au programme Erasmus + on affirme l'excellence de nos universités. [Il faut] qu'on puisse aller plus rapidement sur des chantiers qui s'annoncent très fructueux.

Les alliances, la coalition pour le climat, les académies pour les enseignants : nous avons vraiment des outils à notre disposition maintenant qui nous permettent d'aller plus rapidement.

Y compris parce que la bourse mensuelle pour Erasmus va augmenter dans tous les États membres. Nous devons saisir ces petites occasions pour promouvoir ce message."

La rencontre du Club d'Iéna en replay

Mariya Gabriel était invitée par Louis Vogel, président du Club d'Iéna. Elle a répondu aux questions de quatre grands témoins : Yvon Berland, ancien président d'AMU, Patrick Lévy, membre du board de l'EUA, Jean-Pierre Finance, chargé du groupe d'experts open science de l'EUA, et Manuel Tunon de Lara, président de la CPU.

Le Club d'Iéna est un think tank créé et présidé par Louis Vogel, maire de Melun et ancien président de la CPU. Cette rencontre lance un cycle de conférences sur l'Esri en 2021.

Club d'Iéna



Mariya Gabriel



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Commission européenne Commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse	Septembre 2019	Aujourd'hui
Parlement européen Députée européenne	2009	Aujourd'hui
Commission européenne Commissaire européenne à l'Économie et la Société numériques	Juillet 2017	Septembre 2019
Sciences Po Bordeaux Assistante temporaire d'enseignement et de recherche	2005	2008

Fiche n° 37175, créée le 26/11/19 à 12:59 - MàJ le 06/12/19 à 11:47

Commission européenne



La Commission européenne est, avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, l'une des principales institutions de l'Union européenne.

Catégorie : Etat

Entité(s) affiliée(s) : Open science policy platform

Commission européenne
200, rue de la Loi
1040 Bruxelles - BELGIQUE



Fiche n° 3468, créée le 28/08/15 à 15:25 - MàJ le 03/09/20 à 12:06

© News Tank 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »